

## MUNICIPALITE DE GIVRINS

### **PREAVIS MUNICIPAL No 51/2015**

**Point 10)** de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil communal, mercredi 10 juin 2015, relatif à  
**une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 110'000.00 pour la pose d'un gazon synthétique sur le terrain de sports**

Dossier traité par : Raymond Zahno.

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

#### **1. Introduction.**

Le terrain actuellement en gazon avec 2 buts de football sans marquage est utilisé également comme cour de récréation et terrain de jeu par les habitants.

Cette surface souvent utilisée subit de fortes sollicitations, particulièrement par mauvais temps. Lors de pluie régulière le terrain est vite gorgé d'eau, il devient impraticable et doit-être remis en état régulièrement avec fermeture de plusieurs semaines, ce qui empêche son utilisation aux enfants scolarisés pour des raisons évidentes.

Actuellement le développement de l'offre sportive pour les jeunes revient constamment sur le devant de la scène. Que ce soit pour le bien-être physique ou psychique, la pratique du sport permet à tout un chacun d'intégrer, non pas uniquement des notions de performances, mais des notions importantes telles que la socialisation, le respect des règles et des autres.

#### **2. Descriptif.**

D'une surface d'environ 700 m2, ce terrain synthétique permettra la pratique de plusieurs sports en plus du football, soit le volleyball, le handball, le rink hockey et autres sports de plein air. De plus, il pourra être utilisé par tous les temps.

Ce terrain sera construit selon une technologie issue directement des terrains de football pour professionnels ce qui garantit un certain confort ainsi qu'une bonne longévité. Il ne sera pas rempli comme les terrains multisports de second choix avec du sable de quartz afin d'éviter l'abrasion des sols du collège.

### 3. Coût

Travaux préliminaires	CHF	10'309.03
Terrassement / fond de coffre	CHF	15'369.33
Assainissement et drainage	CHF	11'506.83
Construction	CHF	5'911.11
Infrastructure / coffre de fondation	CHF	23'486.11
Superstructure sportive	CHF	41'164.97
Accessoires & travaux complémentaires	CHF	1'373.20
Honoraires	CHF	950.00
<b>Total hors TVA</b>	<b>CHF</b>	<b>110'070.58</b>
Rabais 8%	- CHF	8'805.65
Escompte 2%	- CHF	4'679.26
TVA 8%	+ CHF	7'726.85
Divers et imprévus	+ CHF	5'687.48
<b>Total TVA comprise</b>	<b>arrondi à CHF</b>	<b>110'000.00</b>

### 4. Subvention

Il n'existe pas de subvention pour ce genre d'installation scolaire.

Par contre, l'AISGE participe à raison de 50 % au prix de la réalisation de l'infrastructure, soit pour ce projet : CHF 55'000.00 à amortir sur 15 ans ; ce qui représente un remboursement annuel de CHF 3'666.60, déductible du montant des loyers payés par la commune à l'AISGE.

### 5. Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Givrins,

- vu le préavis municipal No 51/2015 relatif à une demande de crédit de Fr. 110000.00 pour la pose d'un gazon synthétique sur le terrain de sports,
- ouï le rapport de la commission ad hoc,  
le rapport de la commission de gestion,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide**
- 1) d'octroyer à la municipalité un crédit de CHF 110'000.00 destiné à la pose d'un gazon synthétique sur le terrain de sports
  - 2) d'autoriser la municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions,
  - 3) d'amortir les 50 % de ce montant sur 15 ans à partir du budget 2016, soit CHF 3'670.00 annuel, et le solde par l'AISGE.

Ainsi délibéré en séance de municipalité le 28 avril 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal le mercredi 10 juin 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  Philippe Zuberbühler

La Secrétaire  Anne-Marie Dick



The seal of the Municipality of Givrins is circular, featuring a central shield with a crown on top. The shield contains a cross and other heraldic symbols. The text 'MUNICIPALITE DE GIVRINS' is written around the perimeter of the seal.